

## **Adoption du modèle de la prescription - une grande joie pour les associations de psychologues**

**La Fédération Suisse des Psychologues (FSP), l'Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP) et l'Association Professionnelle Suisse de Psychologie Appliquée (SBAP) sont ravies de la décision prise aujourd'hui par le Conseil fédéral sur la nouvelle réglementation de la psychothérapie effectuée par des psychologues. L'instauration du modèle de la prescription peut remédier à l'insuffisance de l'offre de prise en charge dans les régions rurales ainsi que pour les enfants et les adolescents. La seule réserve des associations de psychologues concerne la limitation de la durée des thérapies à quinze séances par prescription.**

Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui que les psychothérapies effectuées par des psychologues-psychothérapeutes seraient à l'avenir remboursées par l'assurance de base, à condition d'avoir été prescrites par un médecin. Il satisfait ainsi à une revendication de longue date de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP), de l'Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP) et de l'Association Professionnelle Suisse de Psychologie Appliquée (SBAP), soutenue par des organisations telles que Pro Mente Sana ou encore Pro Juventute. Cette décision est aussi et avant tout un progrès considérable pour la population suisse, qui bénéficiera ainsi d'une nette amélioration de la prise en charge dans le domaine de la santé psychique. C'est un pas d'autant plus important qu'il est franchi en cette période de pandémie, qui impacte fortement la santé psychique. Cette décision entraînera le remplacement du modèle actuel de la psychothérapie déléguée par un modèle de la prescription semblable à celui déjà en vigueur pour la physiothérapie.

Les associations de professions de la psychologie, à savoir la FSP, l'ASP et la SBAP, se réjouissent de cette décision. «Le passage du modèle de la psychothérapie déléguée à celui de la prescription améliorera de façon notable l'accès à la psychothérapie ambulatoire. Il sera avantageux pour les personnes atteintes de troubles psychiques actuellement confrontées à des délais d'attente très longs, avec des effets dévastateurs non seulement sur leur vie personnelle, mais aussi pour l'ensemble de la société», déclare Yvik Adler, Co-présidente de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP). «Nous nous mobilisons depuis de nombreuses années, avec de nombreux soutiens, en faveur de cette amélioration importante de la psychothérapie ambulatoire. Nous avons notamment déposé une pétition avec près de 100 000 signatures il y a deux ans. Nous sommes ravis que l'objectif soit désormais atteint», ajoute-t-elle.

### **La durée des thérapies suscite des réserves**

La seule réserve des associations de psychologues concerne la disposition selon laquelle une prescription ne peut valoir que pour quinze séances. Elle implique de devoir reprendre rendez-vous avec un médecin à l'issue de ces quinze séances afin d'obtenir une deuxième prescription pour quinze séances supplémentaires. «Cette pratique générera une charge administrative inutile», explique Gabriela Rüttimann, présidente de l'Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP). «Quinze séances suffisent rarement, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants ou d'adolescents pour lesquels il est souvent nécessaire de mener des évaluations approfondies auprès de l'entourage.»

Pour les associations, ce point n'est cependant qu'un petit bémol. Elles espèrent que cette disposition restrictive sera adaptée si elle devait effectivement se révéler contraire à la pratique. «Le principal est que le changement de système se concrétise», confirme Christoph Adrian Schneider, Président de l'Association Professionnelle Suisse de Psychologie Appliquée (SBAP). Nous allons désormais nous employer de toutes nos forces à ce qu'une structure tarifaire soit définie le plus rapidement possible, afin que la nouvelle réglementation entre en vigueur au plus vite. Beaucoup d'acteurs attendent cela depuis longtemps.»

Stephan Wenger, Co-Président de la FSP, se montre également reconnaissant au nom des trois associations: «Nous revendiquons le modèle de la prescription depuis longtemps et nous réjouissons de cette avancée pour les personnes souffrant de troubles psychiques. Avec cette mesure, le Conseil fédéral fait preuve de courage et montre qu'il se préoccupe réellement de la santé psychique. En cette période difficile, c'est un signe très important. Nous sommes reconnaissants aussi pour les patients concernés.»

#### **Prescription au lieu de délégation**

Jusqu'ici, les psychothérapies ambulatoires ne sont prises en charge par l'assurance de base que si elles sont effectuées par des psychiatres ou par des psychologues psychothérapeutes employés par un médecin. Or, ce **modèle dit de la psychothérapie déléguée** restreint fortement l'offre de psychothérapies financées par l'assurance de base.

Selon le **modèle de la prescription** décidé par le Conseil fédéral, les psychothérapies effectuées par des psychologues psychothérapeutes indépendants seront également remboursées par l'assurance de base, à condition d'avoir été prescrites par un médecin. Les médecins de famille pourront ainsi prescrire des psychothérapies à leurs patients, qui pourront les effectuer avec la ou le psychothérapeute de leur choix. Ce modèle augmentera fortement l'offre de psychothérapies financées par l'assurance de base.

#### **Pour tous renseignements complémentaires:**

- Service presse de la FSP, 031 388 88 48, [media@fsp.psychologie.ch](mailto:media@fsp.psychologie.ch)
- ASP: [asp@psychotherapie.ch](mailto:asp@psychotherapie.ch)
- SBAP: Christoph Adrian Schneider, 079 786 22 76, Valeska Beutel, 079 538 27 97

La **Fédération Suisse des Psychologues (FSP)** est, depuis sa fondation en 1987, la principale association suisse de psychologues du pays. Elle compte aujourd'hui environ 8 500 membres et regroupe 45 associations affiliées. La FSP s'engage de manière active, sur les plans politique et social, pour la santé psychique, le développement personnel et l'accomplissement de tous. [www.psychologie.ch](http://www.psychologie.ch)

L'**Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP)** est la seule association professionnelle suisse entièrement dédiée à toutes les disciplines de la psychothérapie. L'association compte environ 850 membres individuels titulaires d'un titre de spécialisation en psychothérapie ASP reconnu au niveau fédéral, auxquels s'ajoutent 25 institutions de formation postgrade. Avec nos membres, avec des associations professionnelles et des associations régionales, nous formons un réseau qui favorise les échanges, nous permet d'apprendre les uns des autres et donne plus de poids à la psychothérapie en Suisse. [www.psychotherapie.ch](http://www.psychotherapie.ch)

La **SBAP** est l'**Association Professionnelle Suisse de Psychologie Appliquée**. Elle défend les intérêts professionnels de ses membres. Elle se mobilise pour une qualité élevée des formations initiales et postgrades et des prestations fournies dans le cadre de l'exercice des professions de la psychologie (notamment via l'octroi de titres de spécialisation). Elle fait en outre la promotion de la reconnaissance de la psychologie appliquée dans les milieux politiques et au sein de la société civile et développe les connaissances professionnelles de ses membres. La SBAP se compose d'environ 1000 membres. Son secrétariat général se trouve à Zurich. [www.sbap.ch](http://www.sbap.ch)